

**Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre
(POCTEFA 2014-2020)**

.....

Rapport annuel d'exécution

Résumé pour le citoyen

2017



Résumé pour le citoyen

Ce document contient des informations sur le programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) et résume les activités organisées en 2017 en tant que partie de la gestion du Programme.

Cette information se trouve dans le Rapport Annuel d'Exécution envoyé à la Commission européenne en 2018.

Table des matières

A. Le Programme

1. Qu'est-ce que le Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020)
2. À qui s'adresse-t-il
3. Budget et dotation FEDER du Programme
4. Quelle est la zone de coopération POCTEFA
5. Comment est-il organisé

B. Rapport Annuel d'Exécution

6. Premier appel à projets
7. Deuxième appel à projets

A. Le Programme

1. Qu'est-ce que le Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020)

Le programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre, également appelé POCTEFA 2014-2020, est un programme européen de coopération territoriale créé pour promouvoir le développement durable du territoire frontalier entre les trois pays.

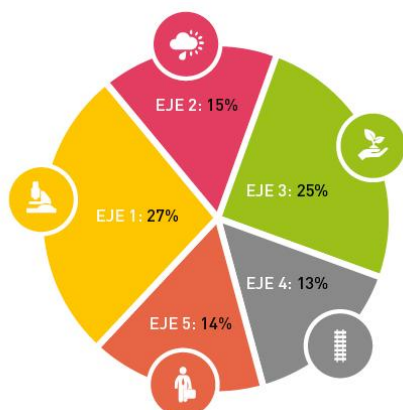
Le POCTEFA 2014-2020 constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire visant à renforcer l'intégration économique et sociale de cette zone. POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales participant au Programme, préservant ainsi le développement intelligent, durable et intégrateur du territoire.

2. À qui s'adresse-t-il

Le Programme s'adresse aux acteurs des secteurs public et privé de la zone de coopération. Lorsqu'ils deviennent partenaires d'un projet programmé (qui bénéficiera d'un financement FEDER), ils sont appelés bénéficiaires. Des organismes publics, des entreprises, des agences de développement, des regroupements, des associations, des fondations, des chambres de commerce ou des centres éducatifs, entre autres types d'entités ou de regroupements, peuvent être bénéficiaires.

3. Budget et dotation FEDER du Programme

POCTEFA 2014-2020 est financé par l'Union européenne et dispose d'un budget de 189,3 millions d'euros correspondant au Fonds européen de développement régional (FEDER). Le POCTEFA 2014-2020 vise à promouvoir le développement durable du territoire frontalier situé entre l'Espagne, la France et l'Andorre.

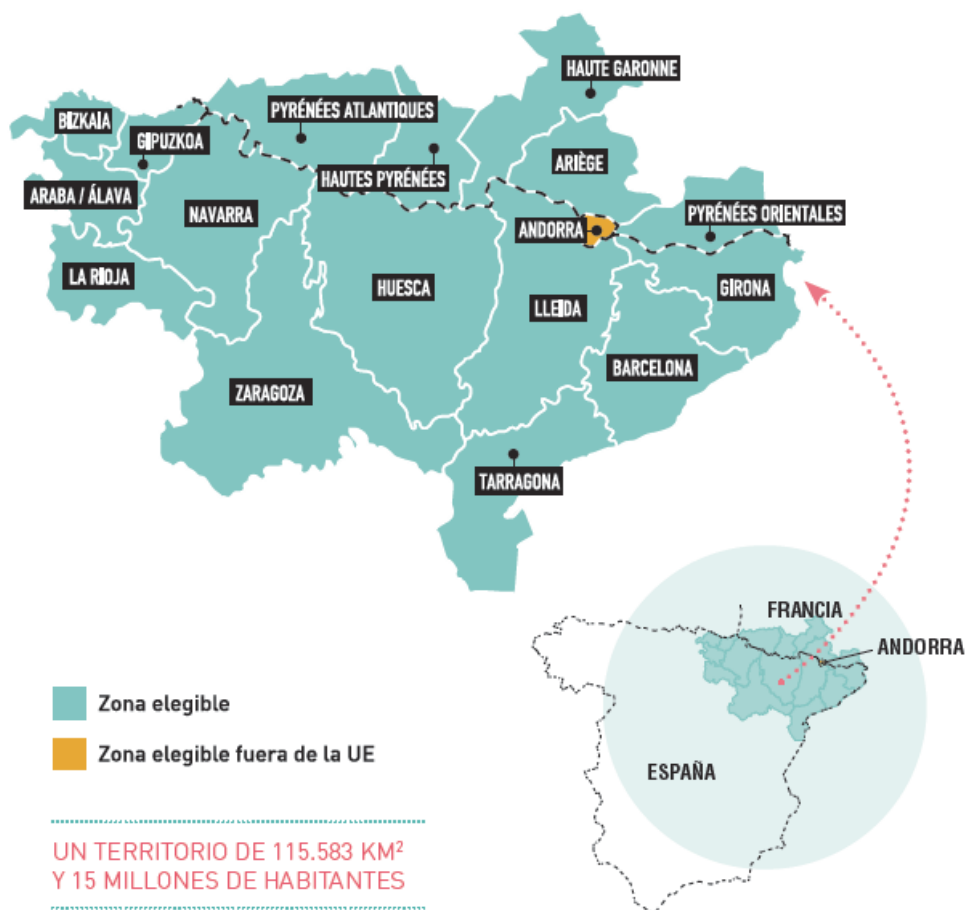


Le programme est organisé en **5 axes et 9 Priorités d'Investissement (PI)**, pour lesquels la dotation FEDER est distribuée.

Axe 1 Dynamiser l'innovation et la compétitivité	PI 1b : Encourager les investissements des entreprises en R&D, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et l'enseignement supérieur...	40,9 M € 21,26 %
	PI 3b : Développer et mettre en place de nouveaux modèles d'activité pour les PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation.	8,9 M € 4,70 %
Axe 2 Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention des risques	PI 5a : Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes.	10,7 M € 5,64 %
	PI 5b : Promotion de l'investissement pour aborder les risques spécifiques, assurer une résilience face aux catastrophes en développant des systèmes de gestion de catastrophes.	17,8 M € 9,40 %
Axe 3 Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales	PI 6c : Conservation, Protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel.	24,9 M € 13,16 %
	PI 6d : Protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris au travers du Réseau Natura 2000 et des infrastructures vertes.	23,14 M € 12,22 %
Axe 4 Favoriser la mobilité des biens et des personnes	PI 7c : Développement et amélioration des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible niveau d'émissions de carbone afin de promouvoir une mobilité locale et régionale durable.	24,9 M € 13 %
Axe 5 Renforcer les compétences et l'inclusion sociale au sein des territoires	PI 8e : Favoriser un emploi durable et de qualité, et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre grâce à l'intégration des marchés transfrontaliers du travail.	12,5 M € 6,58 %
	PI 9a : Investissement dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local en réduisant les inégalités liées à la santé, et en favorisant l'inclusion sociale grâce à un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs.	14,2 M € 7,52 %

4. Quelle est la zone de coopération POCTEFA

La zone de coopération POCTEFA inclut les territoires suivants :



5. Comment est-il organisé

Le **POCTEFA 2014-2020** est organisé en appels à projets. Tout au long de chacun d'entre eux, les acteurs du territoire intéressés par le développement de projets transfrontaliers entrant dans la zone de coopération doivent soumettre leur candidature au Programme. Une fois ces candidatures présentées, les responsables du Programme choisissent les projets qui répondent aux exigences du territoire et aux critères de présentation des propositions. Ces projets seront ensuite programmés et pourront bénéficier d'un cofinancement du FEDER.

B. Rapport Annuel d'Exécution 2017

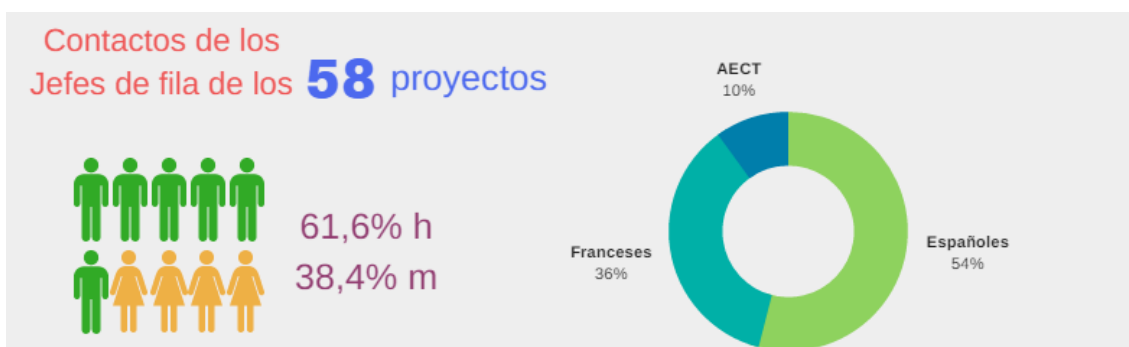
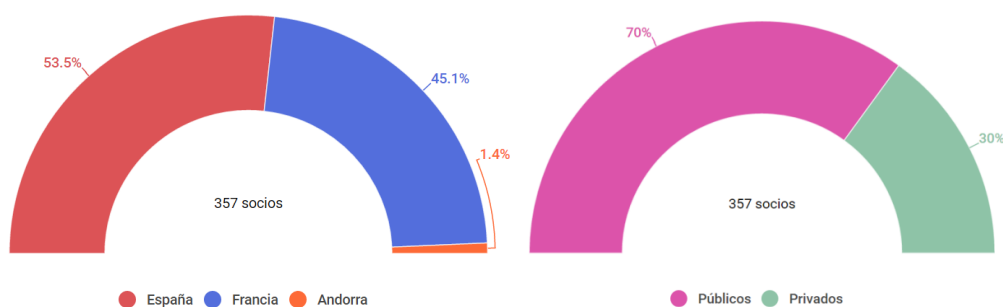
Le Rapport Annuel d'Exécution comprend un résumé des activités réalisées en 2017 sur la mise en œuvre du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). Les principales activités de l'année sont :

- La gestion des projets programmés lors du premier appel à projets
- La préparation du deuxième appel à projets

6. Premier appel à projets

En 2017, le Secrétariat Conjoint du POCTEFA 2014-2020 a géré les 58 projets approuvés lors du premier appel à projets dont la résolution finale a été publiée le 11 mai 2016. Vous pouvez consulter une description détaillée de chacun de ces 58 projets sur <https://www.poctefa.eu/datos-generales-sobre-los-proyectos-programados/>

Chiffres du **1er appel** :



Le suivi et la gestion d'un appel à projets implique la **révision et la mise à jour des documents préparés préalablement** (tels que le guide du porteur de projet ou le guide de communication) ainsi que l'**attention personnalisée** aux chefs de file et aux partenaires des projets. Le Secrétariat conjoint du POCTEFA conseille les projets du point de vue de l'organisation, de la gestion, des finances et de la communication.

Pour renforcer ce travail de conseil, **trois séminaires territoriaux de déclaration de dépenses** ont été organisés en 2017 pour les bénéficiaires. Organisés à Barcelone (28 mars), Huesca (29 mars) et Bayonne (4 avril), leur objectif était d'informer et d'accompagner les projets dans cette démarche. Plus d'info sur : <https://www.poctefa.eu/noticia/seminarios-de-declaracion-de-gastos/>

Le 28 novembre 2017, **un séminaire virtuel** a également été organisé pour les bénéficiaires du 1er appel à projets **sur la Procédure de Modifications**, à laquelle ont participé environ 70 personnes ont participé à ce séminaire en ligne organisé pour la première fois. Une session a été réalisée en espagnol et une autre en français, qui ont ensuite été mises en ligne sur la chaîne YouTube du programme (<https://www.youtube.com/user/ctppoctefa>). Compte tenu du succès de ce premier séminaire, le Comité de Suivi du POCTEFA a proposé d'utiliser ce mode de communication pour de futurs séminaires thématiques.

7. Deuxième appel à projets

Le 10 novembre 2016, le texte du deuxième appel à projets du programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) a été publié, pour la première fois, un appel à projets POCTEFA se réalisera en deux phases.

Le programme Interreg POCTEFA a reçu 169 candidatures pour le deuxième appel à projets, dont 167 ont finalement été déclarées recevables. Parmi celles-ci, 106 ont été admises en seconde phase le 11 avril 2017.

Cet appel, ouvert aux cinq axes prioritaires du Programme, concerne 40 % du FEDER du programme POCTEFA pour la période 2014-2020 ; soit 71,2 millions d'euros (hors assistance technique). Les fonds européens subventionnent 65 % du coût total des projets approuvés, comme l'établit le programme.

Parmi les initiatives reçues dans le cadre de ce deuxième appel figurent des projets de coopération transfrontalière liés au tourisme, à la R&D, à l'adaptation au changement climatique, à la promotion de l'activité agricole ou à la promotion de l'énergie durable.

Pour les candidatures admises en seconde phase de l'appel, le Secrétariat Conjoint a organisé le 26 avril un séminaire d'information à Pau (France), auquel ont participé près de 200 personnes.

La préparation d'un appel à projets implique la rédaction de documents dont l'objectif est d'informer les porteurs de projets des règles du jeu du programme et de les aider à présenter des candidatures adéquates.

La résolution finale des projets programmés pour cet appel a été publiée le 31 janvier 2018.

Plus d'info sur :

www.poctefa.eu

Twitter : @ctppoctefa | Facebook : @ctppoctefa | LinkedIn : @ctppoctefa | YouTube : @ctppoctefa